

***DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU SCoT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'EURE***

***PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES
OBSERVATIONS***

*Décision du Tribunal Administratif de Rouen du 18 juillet 2023
Arrêté d'ouverture d'enquête publique du Préfet de l'Eure du 1^{er} Août 2023*

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'enquête publique relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Marcel et déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marcel ainsi que du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure s'est déroulée du 11 septembre au 12 octobre 2023.

Durant cette enquête, trois dépositions ont été formulées par voie électronique et une déposition a été faite sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Saint-Marcel. Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur durant l'enquête.

Dans ce procès-verbal sont reprises en point 1 les observations du public faites au travers de ces dépositions et qui concernent le Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et dans le point 2 des questionnements complémentaires de ma part.

1. DEPOSITIONS DU PUBLIC :

LÉGENDE DES DÉPOSITIONS DU PUBLIC :

Registre d'enquête : R suivi du n° de déposition sous ce mode

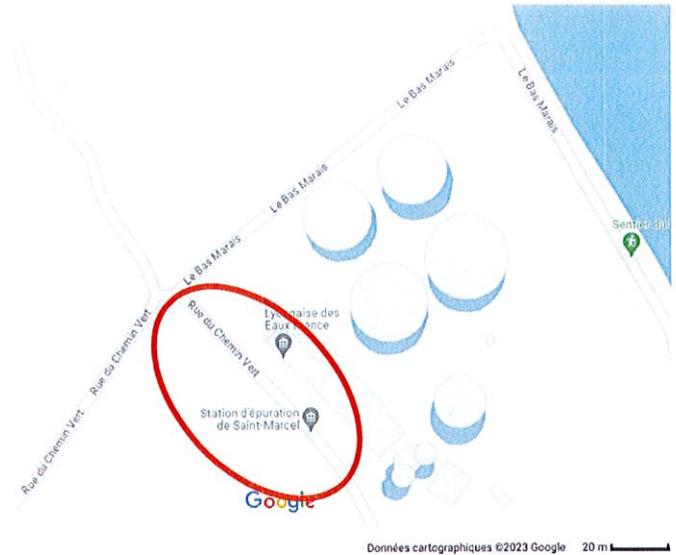
Courriels reçus : @ suivi du n° de déposition sous ce mode

@3 - Déposition de l'association Cap au Vert de Saint-Marcel - M. Bernard Martin :

L'étude examine l'impact sur ce qui existe ; il n'y a pas de plan vélo à Saint Marcel, donc pas d'impact dans l'étude. Pourtant, en bord de Seine ou ailleurs, il y a nécessité d'avoir une voie pour les vélos dans ce secteur. Par exemple avec un tronçon qui pourrait être entre la station et la centrale solaire, en prolongement du chemin vert : voir trait en rouge sur la carte repéré vvvv.

Le chemin vert, ainsi dénommé, fait aussi l'objet d'une suppression définitive dans sa partie qui longe la station Iris des Marais (déjà peu visible sur le terrain): est-ce dans l'air du temps de supprimer des sentes ou de les réhabiliter? On peut encore voir les traces de cette sente sur certains documents :

- Page 23 du document : [C3609 projet solaire au sol de Saint-Marcel _ Dossier de demande de PC 20220728](#), voir carte citée (voir pièce jointe).
- Sur des documents consultables sur internet : exemple plan joint de Google Mapp. (Voir pièce jointe).



R1 – Druau Francis :

J'espère que les sites de marches dans ce secteur ne vont pas être annulés.
Je me demande pourquoi cette enquête vu l'intérêt qu'elle suscite au niveau des habitants.

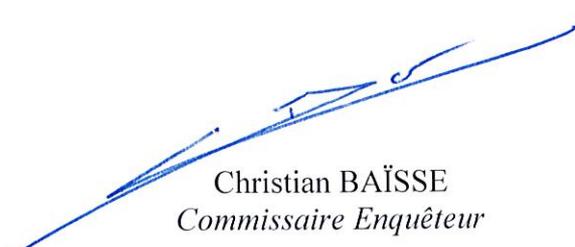
2. QUESTIONNEMENTS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Questionnement sur le cheminement piéton :

Une réflexion est-elle à l'étude au niveau de Seine Normandie Agglomération concernant la mise en place de cheminements doux sur le territoire de la commune de Saint-Marcel notamment des chemins piétons / vélos le long de la Seine ?
L'implantation de la centrale photovoltaïque pourrait-elle avoir une incidence sur cet éventuel développement de voies douces ?

Pour établir son mémoire en réponse, la collectivité fournira toutes les précisions utiles ainsi que tous les documents nécessaires à la compréhension du dossier par la commission d'enquête et par le public.

À Launay le 18 octobre 2023


Christian BAÏSSE
Commissaire Enquêteur

